

Charte d'utilisation du service DSM

- Le service DSM est accessible aux utilisateurs autorisés et membre d'un organisme tutelle des pôles ForM@Ter, Theia et de l'IR Data Terra.
- Chaque utilisateur autorisé dispose d'un quota de calcul a priori, indiqué sur l'interface du service accessible depuis le portail ForM@Ter. Si besoin, ce quota pourra être modifié après avis du responsable scientifique.
- Le responsable scientifique de l'infrastructure de calcul (Unistra-EOST/A2S) où sont générés les MNS a la mission de gérer les flux des demandes en fonction des capacités et des taux d'occupation. En cas de besoin, il peut s'appuyer sur le « groupe optique » commun ForM@Ter et Theia pour décider de priorités. En cas de conflit éventuel, c'est ce groupe qui sera saisi.
- Toute publication utilisant un MNS obtenu via le service doit comporter obligatoirement une mention au service DSM de l'IR Data Terra. Par exemple, en français « Cette publication s'est appuyée sur le service à la demande DSM développé et opéré par le pôle de données et de services ForM@Ter, composante de l'Infrastructure de Recherche Data Terra » et en anglais « This publication is based on the DSM webservice developed and performed by ForM@Ter, Solid Earth component of the Data Terra Research Infrastructure ».
- Tout MNS généré en utilisant le webservice, une fois validé par son auteur, doit être référencé dans le catalogue ForM@Ter et être associé à un DOI et une licence de type CC BY-NC 4.0. Il sera ainsi disponible à la communauté.

